
 ENTREPRISE BENEFICIAIRE	 ENTREPRISE DEFICITAIRE
<p>* Augmentation générale : 1% au 1^{er} Octobre 2010 (avec une valeur plancher 15 euros)</p>	<p>* Augmentation générale : 0.4% au 1^{er} Août 2010 (avec une valeur plancher 11 euros) + * Augmentation générale : 0.4% au 1^{er} Décembre 2010 (avec une valeur plancher 10 euros)</p>
<p>* Prime <u>exceptionnelle</u> de 600 € brut au prorata du temps du travail. Présence obligatoire à la date du versement</p>	<p>* Prime Uniforme <u>Annuelle</u> de 1400 € brut (pour tout le monde)</p>
<p>* Ouverture d'un chantier incentives.</p> <p>* Ouverture d'un chantier sur les emplois cadre et sur les métiers non cadre</p>	<p>* Clause de rendez vous prévue en septembre pour une revalorisation éventuelle des IKV</p> <p>* Clause d'ajustement et de rendez vous prévue en fonction de l'évolution de l'entreprise et de son environnement économique</p> <p>* Principe d'une provision visant à financer des mesures d'égalisation professionnelle entre les femmes et les hommes pour toutes les catégories professionnelles de l'entreprise sans exception</p>
<p>* 5 minutes de pauses en plus soit 25 minutes pour les vacances de 6 heures sans pauses déjeuner</p>	<p>* Revalorisation des primes et indemnités liées à l'emploi de + 0,8 % au 1er octobre 2010 ainsi que l'allocation garde d'enfants</p>
	<p>* Garantie de rémunération annuelle minimale de 21 200 € (soit 1766€ par mois)</p>